



CHARTRE D'AMITIE

Dans une longue tradition d'amitié, de destin de vie commune, d'intérêts et de préoccupations proches,

Le Conseil municipal de Moutier

Le Conseil municipal de Porrentruy

confirme la charte d'amitié, signée initialement le 18 août 2014, visant notamment à :

- entretenir les liens entre les deux exécutifs,
- partager les préoccupations et les solutions envisagées au niveau économique, culturel, sportif, de la formation et administratif.
- collaborer en matière administrative dans l'intérêt des deux Municipalités.

Ainsi fait et signé le 17 mai 2021

AU NOM DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MOUTIER

Le chancelier :

C. Vaquin



Le maire :

M. Winistoerfer

AU NOM DU CONSEIL MUNICIPAL
DE PORRENTUROY

Le chancelier :

F. Valley



Le maire :

G. Voirol